



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18360</b>	De <b>Mme Yaël Menache</b> ( Rassemblement National - Somme )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Personnes âgées et personnes handicapées		<b>Ministère attributaire</b> > Personnes âgées et personnes handicapées
<b>Rubrique</b> > personnes handicapées	<b>Tête d'analyse</b> >Projet de création d'un Centre national de ressources sur la cérébrolésion	<b>Analyse</b> > Projet de création d'un Centre national de ressources sur la cérébrolésion.
Question publiée au JO le : <b>04/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Yaël Menache attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, sur le projet de création d'un Centre national de ressources sur la cérébrolésion porté conjointement par l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et de cérébrolésés (UNAFTC), France Traumatisme crânien et le groupe UGECAM de l'assurance maladie. Les causes de lésions cérébrales sont nombreuses : traumatisme crânien grave, accident vasculaire cérébral et infection. Elles constituent aujourd'hui la première cause de handicap acquis chez les adultes en âge de travailler. Dans le but d'améliorer la prise en charge des victimes de lésions cérébrales acquises par l'enfant et par l'adulte et d'apporter un soutien indispensable à leur famille, le projet a été validé et inscrit au plan d'action de la Conférence nationale du handicap le 26 avril 2023 avec un calendrier de mise en œuvre prévue en 2024/2025. Aussi, elle lui demande des précisions sur l'état d'avancement du projet de création de ce Centre national de ressources sur la cérébrolésion, ainsi que sur son financement effectif.